

Concertation préalable
dans le cadre du

Projet BOX



Norske Skog
Golbey

CHARTE DE MODERATION & D'ANIMATION DU PORTAIL INTERNET

projet-box.fr

Dans le cadre du débat public du projet BOX, toutes les interventions quelles que soient leur formes, sont rendues publiques et sont prises en compte dans la rédaction des compte rendus et bilans des débats, dans le respect des principes de transparence et d'équivalence qui régissent le débat public*.

Le portail internet <https://projet-box.fr> présente le projet « BOX » de Norske Skog Golbey de transformer l'une de ses 2 machines à papier journal en machine à papier carton pour emballage, ainsi que certains travaux d'aménagement de son site pour y parvenir.

Il est ouvert 15 jours avant le lancement de la concertation et comporte un espace de débat (partie « Vous avez la parole ») dans lequel les internautes ont la possibilité de s'exprimer en ligne.

Ce portail a vocation à :

> DIFFUSER LES INFORMATIONS ET LES DOCUMENTS UTILES RELATIFS AU PROJET BOX ET À SA CONCERTATION PRÉALABLE.

En particulier, il présente les objectifs du projet, la démarche de concertation préalable, le calendrier des réunions publiques et des ateliers thématiques et leurs comptes rendus ;

> RECUEILLIR LES CONTRIBUTIONS DES INTERNAUTES. Il est un lieu d'échange ouvert à toutes les personnes physiques et morales. Les contributeurs disposent d'un formulaire dédié permettant de poser des questions, de déposer des avis et des points de vue. Le dépôt d'une contribution peut se faire durant toute la durée de la concertation jusqu'à l'heure et la minute de clôture précisée dans l'en-tête du site internet.

En déposant une contribution l'auteur reconnaît avoir pris connaissance et accepter la présente charte. Les contributions sont rendues publiques dans l'onglet « Vous avez la parole ». Les propos n'engagent que leur auteur. L'éditeur et l'hébergeur du site ne sauraient être tenus responsables de ces contributions et des conséquences de leur diffusion.

* Ces principes sont présentés
sur le portail de la CNDP à l'adresse
<http://www.debatpublic.fr/comment-ca-marche>

MODÉRATION

Le savoir-vivre, le respect des autres sont de mise sur les espaces contributifs. Chacun a le droit d'exprimer son point de vue et doit respecter celui des autres. Ceci afin de préserver le caractère collectif des échanges.

Les contributions ne sont pas immédiatement visibles sur le site, elles font l'objet d'une modération a priori le temps de consulter, évaluer et vérifier qu'elles respectent la présente charte. Elles sont gérées par un modérateur (la responsable communication de Norske Skog Golbey), assistée, au cas par cas, par les garants de la concertation (Madame Nathalie DURAND et Monsieur Luc MARTIN).

Le rôle du modérateur est de :

- > **préserver et garantir la qualité des discussions ;**
- > **veiller en particulier au respect des droits et devoirs des contributeurs (cf ci-dessous), et notamment que les contributions n'enfreignent pas la Loi ;**
- > **s'assurer que la contribution porte bien sur le projet et qu'elle permet un apport**

Le modérateur, après validation par les garants, se réserve notamment la possibilité de ne pas publier une contribution, de ne publier qu'une partie du message en supprimant les passages estimés inappropriés. Le modérateur s'engage à en informer par email le contributeur en motivant sa décision de retrait ou suppression.

Le modérateur informe également le contributeur de la publication de sa contribution.

Le modérateur attribue à chaque contribution des mots clés thématiques qui permettent aux internautes de filtrer les contributions publiées par thème.

Le maître d'ouvrage s'engage à répondre aux questions dans un délai raisonnable (3 jours ouvrés). Les garants de la CNDP vérifient que les réponses apportées par le maître d'ouvrage sont cohérentes et suffisamment complètes avant de les publier et de les envoyer.

Les réponses sont rendues publiques sur le portail, à la rubrique « Vous avez la parole ». Elles pourront être organisées par thème. Les réponses sont également envoyées au contributeur par email ou par courrier postal.

DÉPÔT DE CONTRIBUTIONS

L'identité des contributeurs ne peut être garantie par le modérateur.

Les contributions prennent la forme de courriers, d'emails, de commentaires ou messages en ligne. Elles sont visibles par tous les internautes visiteurs du site après modération.

En cas d'une publication avec une pièce jointe (cahier d'acteurs), le contributeur doit veiller à la vie privée et au droit à l'image des tiers. Par conséquent, tous les éléments pouvant entraîner une reconnaissance seront floutés (personne, plaque d'immatriculation, numéro de rue...). La taille totale de la pièce jointe est de 10 Mo maximum. Seuls les fichiers .pdf, .jpg et .docx sont acceptés.

En déposant une contribution ou un cahier d'acteurs, le contributeur accepte la présente charte de modération.

En validant une contribution, le contributeur reconnaît notamment que :

- > Les messages postés peuvent être lus par tous, librement, après modération ;
- > L'identité des contributeurs est garantie par lesdits contributeurs ;
- > Les contributions peuvent être modérées dans les conditions ci-avant si elles n'étaient pas conformes à la réglementation en vigueur sur les contenus ou au respect des droits d'autrui ;
- > Chacun est responsable du contenu de ses propres contributions.

DROITS ET DEVOIRS DES CONTRIBUTEURS

Tout contributeur demeure propriétaire de sa contribution et des droits de propriété intellectuelle qui y sont rattachés.

Tout contributeur doit respecter les lois et règlements en vigueur et notamment le droit des personnes.

Cela concerne notamment les commentaires, avis, questions et « point de vue » :

- Qui ne sont pas en relation avec les questions du débat public (hors-sujet). Sur ce point, les garants de la CNDP seront automatiquement questionnés avant de caractériser une contribution comme « hors sujet » ;
- Dont l'auteur n'a pas précisé son nom, prénom, date de naissance et lieu de résidence, ou dont l'adresse email n'est pas valide. Sur ce sujet, seul le nom sera rendu public avec la contribution ;
- Comportant des attaques, insinuations, insultes ;
- Contraires au droit d'auteur, au respect de la vie privée, au droit à l'image ;
- Reproduisant un contenu déjà publié (copier-coller, répétition) ;
- Qui ne sont pas argumentés.

Sont notamment illicites (liste non exhaustive) :

- La pédophilie ;
- L'incitation à la haine raciale ;
- L'usage de photos de mineurs sans l'autorisation parentale expresse et préalable ;
- La négation des crimes contre l'humanité ;
- L'appel au meurtre ;
- Le proxénétisme ;
- L'insulte (injures, propos grossiers, agressifs, irrévérencieux...) ;
- La diffamation (imputation d'un fait portant atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne physique ou morale, ou du corps auquel le fait est imputé) ;
- Le piratage informatique (incitation au piratage, mise à disposition de logiciels pirates ou de programmes destinés à une utilisation frauduleuse des logiciels) ;
- L'incitation à la consommation de drogues, alcool, tabac ;
- Les copies de messages privés ou de correspondance (violation du secret de la correspondance) ;
- Les messages publicitaires, commerciaux, communiqués d'organisations politiques, syndicales et ce, afin de ne pas déranger les autres participants aux débats ;
- les spams, à savoir la publication répétitive de messages identiques ;
- Les liens externes, sauf pour apporter un complément d'information. Dans ce cas, un commentaire explicite doit être ajouté pour éviter de cataloguer le lien comme spam.

Plus généralement, l'internaute s'interdit de :

- Mettre en ligne, charger, publier, transmettre, partager, stocker ou diffuser de quelque manière que ce soit sur le portail une contribution, menaçante, illégale, diffamatoire, non autorisée, abusive, injurieuse, malveillante, vulgaire, obscène, frauduleuse, portant atteinte à la vie privée ou aux droits à l'image, incitant à la violence, à la haine raciale, ethnique, religieuse ou autrement répréhensible ;
- Charger, publier, transmettre, partager ou mettre à disposition sur le portail toute donnée personnelle relative à un tiers, telle que des adresses, des numéros de téléphone, des adresses électroniques, des numéros de sécurité sociale et des numéros de carte bancaire ;
- Intimider ou harceler autrui ;
- Charger, publier, transmettre, partager, stocker ou mettre à disposition de tout autre manière un contenu qui constitue ou encourage un acte pénalement répréhensible ou fournit des instructions sur la manière de le perpétrer, qui enfreint les droits d'un tiers ou est susceptible d'engager la responsabilité d'un tiers ou d'enfreindre la législation locale, nationale ou internationale.

Pour une meilleure compréhension des contributions par les autres internautes, les commentaires en majuscules ou en « langage SMS » ne sont pas acceptés.

MODIFICATION ET SUPPRESSION DES CONTRIBUTIONS

Les contributeurs qui s'expriment lors d'un débat public, que ce soit lors d'une réunion publique, en transmettant une contribution par courrier postal à la CNDP ou par le biais d'une contribution en ligne, bénéficient d'un droit de rectification et de suppression de leurs propos. Ils doivent, pour ce faire, prendre soin d'indiquer leur nom et prénom, le mode de contribution utilisé, le titre du message, la date et l'heure de publication ainsi que l'éventuelle correction à apporter.

Ce droit de rectification et de suppression ne s'applique pas aux propos tenus lors des réunions publiques.

Ce droit est à faire valoir auprès de Norske Skog Golbey pendant la durée du débat, puis auprès de la CNDP lorsque le débat est clos. A partir du moment où Norske Skog Golbey ou la CNDP ont connaissance d'une telle demande, celle-ci est traitée dans les meilleurs délais et le demandeur est averti de sa bonne réalisation.

Le modérateur se réserve le droit d'apporter certaines modifications mineures (notamment des corrections orthographiques ou grammaticales) dans la mesure où elles ne changent pas le sens de la contribution.

Si un avis comprend des questions, le modérateur se réserve le droit de les intégrer également dans la rubrique question.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Un espace de débat fonctionne pendant environ un an. Il est géré par la CPDP (commission particulière du débat public) de sa création à la clôture du débat public. La CNDP prend ensuite le relais durant 5 ans à compter de la publication du compte rendu et du bilan du débat. A l'issue de cette période, l'ensemble des archives du débat sont versées aux Archives Nationales et ne sont donc plus accessibles en ligne.

Les contributions déposées volontairement sur le présent portail induisent, de fait, la collecte de données personnelles, y compris l'adresse IP du déposant. Ces données ne sont utilisées que dans le cadre de la concertation publique et ne sont ni rendues publiques, ni communiquées à des tiers. Elles sont conservées, en France, dans un environnement technique sécurisé, par l'éditeur du site durant la concertation. A l'issue de ce délai, l'éditeur du site ne conserve aucune donnée.

Les espaces dédiés aux différents publics étant indexés par les moteurs de recherche courants (Bing, google...), les contributeurs sont susceptibles d'apparaître lors d'une recherche de leur nom. Afin de limiter cette exposition, l'administrateur, 6 mois après la clôture du débat, effectue une manipulation technique supprimant toute référence nominative aux émetteurs des différentes contributions des participants. Cette manipulation ne concerne toutefois pas les contributions émanant des organismes et des personnes morales.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez de droits concernant vos données à caractère personnel.

- Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement ;
- Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification, d'un droit à la limitation du traitement de vos données et d'un droit de portabilité de vos données. Pour plus d'informations sur vos droits, vous pouvez consulter le site cnil.fr.

Pour exercer ces droits ou pour toute question se rapportant au traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez soumettre vos demandes par e-mail à l'adresse contact@projet-box.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.